



Compte rendu du CHSCT extraordinaire

du 3 avril 2020

I - Protection des personnels restés sur leur lieu de travail ou volontaires pour encadrer les enfants des parents de soignants et autres personnels.

1) De plus en plus de collègues accueillants tombent malades...

Cas de Nemours et Pontault où des écoles ont été fermées.

Lorsqu'un cas de COVID-19 est détecté sur un lieu d'accueil, comment sont gérées la communication et les suites avec les enfants en contact ? les collègues ? les autres familles ?

Certains IEN préconisent le silence absolu...

L'enseignant sera-t-il considéré en maladie professionnelle ? Question de reconnaissance de maladie professionnelle du fait d'avoir contracté le covid 19

La FSU, hier en audio conférence avec Mr Dussopt, a insisté sur l'importance de l'imputabilité au service qui a des conséquences en termes de prise en charge des frais médicaux et ouvre des droits qui nous semblent importants à sécuriser pour tous les agents.

Réponse de Mme l'Inspectrice d'Académie

La situation médicale personnelle de l'intéressé est secret médical.
Actualisation du FAQ sur le site du ministère.

Aujourd'hui, 120 écoles et/ou regroupements continuent à accueillir des enfants de soignants ou autres (446 enfants)

Ces offres sont à proximité des 6 hôpitaux sous tension avec l'ouverture de pôles qui ont vocation à fonctionner 7/7 et H24: il s'agit de :

Melun- Jossigny - Provins- Fontainebleau - Meaux - Coulommiers

Chaque pôle dispose d'un collège et une structure petite enfance pour les petits (moins de 6 ans)

Le pic prévu le 6 avril 80 enfants par pôle Collèges. Ce sont des lieux spacieux. Il est possible que le nombre de personnels concernés par cet accueil

augmente.

Cela concerne 96 à 120 écoles - 239 PE répartis sur les écoles

Depuis le début on a accueilli entre 420 et 500 enfants tous les jours (même en élargissant aux forces de la sécurité, ce chiffre n'a pas augmenté)

- 2) **Nécessité de matériel de protection (masques - gants - gel à minima) pour ces volontaires. Qui et comment sera géré cette distribution ? Le nettoyage et la désinfection réelle des locaux doivent être faits plusieurs fois par jour ! Comment se passe la liaison entre l'Éducation Nationale et les services en charge de la fourniture du matériel et de la désinfection des locaux ?**

Réponse de Mme l'Inspectrice d'Académie : 17000 masques ont été reçus hier à la DSDEN . Ils seront distribués à partir de lundi et utilisés uniquement par les personnels Education Nationale et ATSEM uniquement si le personnel et l'enfant présentent des symptômes.

Les consignes de l'ARS sont les suivantes : il ne s'agit pas de les utiliser en permanence mais uniquement lorsque l'enfant ou le personnel présente des symptômes.

Il faudrait porter des masques à ce moment.

Seuls les six pôles fonctionnent pendant les vacances.

Les écoles n'accueilleront pas d'enfants pendant les vacances. Ce seront les structures d'accueil classiques (centres de loisirs ou autres) gérées par les municipalités qui vont prendre le relai. Les PE ne seront pas sollicités pour le moment. Mais en raison du pic qui se profile, il se pourrait qu'ils fassent appel aux enseignants volontaires pendant les vacances pour combler le manque. Mais pour l'instant le fonctionnement ne repose que sur le volontariat et il y a pas mal de volontaires.

Seuls les personnels du conseil départemental pourraient être réquisitionnés et cela n'est pas exclu.

Des masques seront mis à disposition des volontaires.

A la question : « Y aura-t-il un suivi médical des collègues volontaires? », on nous répond : C'est l'ARS qui est maître d'œuvre du suivi médical. Quel que soit le type de métier, c'est l'ARS. La gestion de la crise est menée par Beauveau pour rendre compte chaque jour.

- 3) **Nécessité d'un ordre de mission individuel avec adresse de départ et adresse d'arrivée et horaires de début et fin de service. Les personnels volontaires auront-ils le droit à des indemnités supplémentaires étant donné qu'ils assurent simultanément l'accueil des enfants et le suivi à distance de la scolarité de leurs propres élèves ?**

Réponse de Mme l'Inspectrice d'Académie : ils ont donné délégation aux IEN pour attribuer une attestation pour déplacement professionnel, d'autorisation à titre professionnel qui indiquait l'école où le personnel devait se rendre.

Ces personnels ne sont pas déchargés de la continuité pédagogique. Une indemnité est possible (pas d'arbitrage pour le moment). La réquisition permet d'être déchargée de missions annexes.

880 écoles étaient ouvertes le premier jour pour plus de 2200 enseignants.

Actuellement une moyenne de 200 enseignants mobilisés.

- 4) Quelles garanties sont envisagées pour permettre aux personnels de ne pas se mettre en danger lors de la reprise ? En effet, les interactions sociales sont le facteur n°1 de contamination et il n'y a pas plus fort lieu d'interaction qu'un établissement scolaire. D'autant que les enfants peuvent massivement être porteurs sains. Comment est envisagé le suivi et la reprise de la classe pour les enfants contaminés ? pour les enseignants contaminés ? Certains spécialistes parlent de 20 à 30 jours de durée quant aux possibilités d'être porteur sain du virus...

Réponse de Mme l'Inspectrice d'Académie: inquiétude au niveau sanitaire

Ils suivront les consignes de l'ARS et du ministère de l'Intérieur pour gérer ce déconfinement ,c'est à dire qu'ils feront en sorte que les conditions sanitaires soient assurées (désinfection des locaux avant retour prise de fonction). Ils prévoient de laisser du temps pour réorganiser le retour du confinement, prendre un temps pour une gestion administrative et pédagogique.

Ils souhaitent aussi un temps pour réorganiser le retour des élèves.

II - Modalités du déconfinement

1. Quelle est la date de reprise envisagée et quelles seront les modalités de déconfinement ? (Même si on sait que ce sera dans longtemps et progressif)

Bien entendu, personne n'est en mesure de dire aujourd'hui les besoins précis qui existeront dans la période de réouverture de certains services, mais il faut malgré tout que toutes les hypothèses soient envisagées dès maintenant, qu'il y ait un phasage précis, et que l'on prévoit d'associer les organisations syndicales à toutes les étapes de ce plan de déconfinement : désinfection des locaux, quelle doit être la politique de tests en amont de la reprise des agents mais aussi des usagers réguliers, des élèves?

Nous devons exiger d'être associé à toutes les étapes comme l'assure Mr Olivier Dussopt, ministre de la fonction publique.

- Prise en compte à ce moment des équipes à effectif réduit du fait de la maladie ou décès...
- Attention à la mise en surcharge et en tension du fait d'une volonté de "compenser le temps perdu"

- Établir clairement que la reprise se fait là où elle s'était arrêtée le 16 mars.

L'anxiété du retour, la possibilité de se faire contaminer par les élèves peut aussi être un problème qu'il faut anticiper afin de ne pas mettre à mal certains collègues. La question de la gestion du retour en classe est donc primordiale. Dans les jours et semaines à venir, des familles (et donc des élèves, mais aussi des personnels) vont être confrontés à la maladie, parfois à la mort. Il est nécessaire de prévoir comment va se dérouler ce retour, qui ne pourra pas être un simple retour « à la normale ». Il serait souhaitable d'envisager une sorte de pré-rentree, pour que les personnels puissent d'abord se retrouver et construire collectivement la façon d'accueillir leurs élèves.

Réponse de Mme l'Inspectrice d'Académie:

L'hypothèse d'une reprise début mai a été énoncée mais rien n'est sûr. Notamment quid du 3ème trimestre. Plusieurs interrogations.

Ils s'engagent pour que nous soyons informés le plus rapidement possible des suites du confinement, de la gestion de la crise...

Les médecins et infirmières EN et PSY-EN sont actuellement sollicités.

Un numéro vert a été mis en place pour gérer psychologiquement les décès et autres problèmes dans les équipes.

III - Conditions de travail en situation de télétravail

Réponse de Mme l'Inspectrice d'Académie : les frais seront pris en charge. Ils attendent une réponse ministérielle. Le prêt de matériel est en cours ainsi que le forfait téléphonique. Ils ont été pris dans l'urgence du passage au tout distanciel. Aucune disposition réglementaire n'encadre le télé travail. La déréglementation ne soit pas être générale. Ils sont conscients que leurs réponses ne répondent à nos demandes.

1) De nombreuses déclarations ministérielles ont laissé entendre que les vacances pourraient être amputées, que les ponts de mai seraient supprimés.

Qu'en est-il ?

Les enseignants abattent un travail titanesque pendant cette période de confinement, la qualité des supports et des enseignements dispensés, la disponibilité envers les familles, montrent qu'ils ne peuvent pas aller cueillir des fraises. Cette période n'a pas été une période de vacances, la charge de travail a même été particulièrement forte, notre administration doit en prendre toute l'ampleur et permettre à ses agents d'avoir un repos mérité et de se ressourcer auprès de leur famille, qu'ils ont trop souvent délaissée dans cette période de crise.

Réponse de Mme Lajus :

La période de congé doit être une période de récupération du côté des élèves et enseignants.

Nécessité de la déconnexion pendant au moins une semaine car nous entrons dans une période de congé et que nous avons été très mobilisés depuis 3 semaines. Il faut se déconnecter pour se reposer et pour durer car nous ne savons pas quand le confinement va prendre fin.

La gestion du temps de travail dépend de chaque enseignant.

Un courriel va être envoyé pour que les administratifs prennent une semaine de vacances.

2) Nécessité d'éviter les doublons et les contradictions dans les informations envoyées aux enseignants.

Médias (intervention tv des ministres) / dasen / ien donnent parfois 3 versions...

Pareil dans le second degré : direction / médias et IPR = 3 versions différentes.

La tâche des directeurs est importante à cause de ces doubles envois, par exemple il y a eu deux enquêtes sur le décrochage numérique à 2 jours d'intervalle, l'une du rectorat et l'autre de la DGESCO... il y a une vraie impression de flou, que chaque échelon agit indépendamment des autres. Des annonces anticipées, comme la garde des enfants des FDO, ont été annoncées tellement avant (le vendredi du confinement dans certaines circonscriptions) que certains directeurs ont été déstabilisés et ne savaient plus où chercher une information fiable.

Réponse :

Ce contexte particulier et inédit explique ces "couacs".

Ils seront vigilants pour éviter les "couacs" et les injonctions contradictoires.

3) Continuité pédagogique "à tout prix"

- **Le document envoyé par les IPR (recommandations des IPR de Créteil), arrivé hier 02-04, devient -il la "référence"?**

Réponse : le texte sur la continuité pédagogique est un texte de cadrage que les IPR ont fait. Ce texte répond aux questions posées autour de l'évaluation.

Ils ne connaissent pas la valeur juridique de ce texte-là et indiquent qu'il s'agit plus d'un texte de référence pour le suivi pédagogique.

- **difficultés rencontrées par les collègues qui utilisent leur propre matériel informatique avec des connexions internet parfois chaotiques → absence d'outils fournis par l'employeur ou outils non adaptés pour autant de connexion en même temps.**

--> dysfonctionnements multiples,

→ une charge de travail qui a explosé, découverte d'outils informatiques qui est très chronophage. Une autoformation faite dans l'urgence sur des supports non utilisés quotidiennement et peu de ressources proposées en amont à l'exception de plateformes qui se sont retrouvées saturées. Cette situation a imposé aux enseignants de trouver d'autres solutions et de se former dans l'urgence dessus.

La pression que l'on se met pour utiliser des outils que l'on ne maîtrise pas, qui nous sont imposés parce que ceux de l'ENT auxquels nous étions rodés, ne fonctionnent plus. Retour de certains IEN qui ont reproché la "mauvaise utilisation" des outils informatiques et notamment le respect de la RGPD : c'est déplacé !!

Réponse : Il émerge des difficultés liées à une absence de formation sur ces outils.

Cette formation est à envisager dès la reprise ? (ou avant ?)

Le numérique ouvre de nouveaux horizons qui va sans doute modifier nos pratiques. Nos expériences vont pouvoir être utilisées ultérieurement.

Certains chefs d'établissement demandent aux enseignants de charger en travail les élèves et leur demandent d'utiliser des outils non-officiels et non conformes à la RGPD (adresse gmail, plateforme discord ...)

**Ils ont conscience que les réponses ne sont pas cadrées
Ils sont dans une démarche de progrès : ils cherchent à s'améliorer.**

--> jongler avec la « continuité pédagogique » de ses propres enfants parfois. Les collègues se trouvent en difficulté car leur part de télétravail doit se faire sur temps de classe pour toucher le plus grand nombre d'élèves mais leurs propres enfants doivent aussi réaliser le travail demandé, plus ces derniers sont petits et moins ils sont autonomes, donc la charge de travail pour la classe empiète sur les moments qui sont normalement des moments de vie familiale.

---> Risques psycho - sociaux

Y a-t-il une cellule d'écoute psychologique mise en place? Pour la surcharge de travail? Pour les personnels confrontés à une situation de

deuil?

Une cellule de suivi psychologique a été mise en place, dans le premier degré elle prend en compte les psychologues scolaires qui font une permanence pour les enseignants.

L'isolement des collègues, l'absence de retour, la pression de bien faire et de faire assez, la charge de travail qui dépasse largement le temps de classe et empiète sur le temps familial risquent de faire souffrir de nombreux collègues et peuvent amener à des situations de Burn-Out.

Comment est prise en compte la problématique "maladie" ?

→ quid des enseignants malades (voire DCD) et de la continuité pédagogique

→ quid des enfants malades (voire DCD) et de leur continuité pédagogique

ou encore des malades proches (physiquement et / ou psy) qui les empêchent d'effectuer toutes ces missions...

Réponse : il y a un n° vert qui a été mis en place pour tous les personnels

4) Personnels de l'A à la cité administrative et télétravail

Tous les personnels ne sont pas en télétravail... Quelles dispositions sont envisagées afin de mettre plus de personnels à distance ?

Réponse : Il a été alloué /donné des matériels pour assurer /pour couvrir la DIVEI, continuer la rémunération, le pôle remplacement,

instance ctsd 7 avril

Ils ont choisi de préserver la santé des collègues.

Ils ont demandé que personne ne soit laissé à distance.

5) Situation des BD

Modalités de paye de l'ISSR... en fonction de leur mission actuelle ?

Réponse de M. le Secrétaire Général : Si le BD doit se déplacer il sera payé mais sinon il n'a plus d'indemnité car il ne fait pas de déplacement. L'issr cesse dès qu'il n'y a pas de déplacement. Il pense que la réponse de

l'administration sera celle-ci.

Quand Romain s'étonne que le BD bloqué à l'année sur un long remplacement ne puisse pas toucher son ISSR,

M. le Secrétaire Général lui répond que sa réponse actuelle sera peut-être démentie plus tard mais qu'actuellement, c'est la lecture qu'il fait de la réglementation.

6) Psychologues et télétravail

Contradictions entre leurs modalités d'actions traditionnelles en échanges verbaux visuels et ce qui leur est demandé actuellement

Réponse de M. le Secrétaire Général : Dans le Secondaire :il y a un travail fait par IENIO et DCIO pour accompagner les jeunes qui ne vont pas bien. Ils travaillent sur la conception de brochures à destination des établissements.

Premier degré : le travail mené est identique au secondaire: soutien aux personnels.

2. Stagiaires

- modalités et dates du concours CRPE
- modalités de leur titularisation

Réponse de M. le Secrétaire Général :

Ce sont les modalités réglementaires qui s'appliquent -Les titularisations n'ont pas été encore modifiées mais le protocole est en adaptation. Pour l'instant, rien n'est verrouillé.

. Les concours se feront sur juin- juillet et tout est lié avec une éventuelle reprise.

3. Accueil des enfants par les volontaires

- Gestion spécifique des enfants de maternelle et "proximité physique"
- Gestion des temps de récréation

Une prime est envisagée ... ?

Réponse : pour l'instant, aucune prime n'est envisagée ce sera une décision ministérielle.

4. Directeur

Le système d'envoi de devoirs via Ducaposte se met déjà en place dans d'autres départements :

Voici quelques retours:

- ça a un coût : seuls quelques établissements seront accrédités ;
 - il y a un nombre limité d'élèves (il faudra choisir) ;
 - nombre d'envois hebdomadaires limités (3 feuilles recto/verso soit 6 pages par élève)
 - surcharge des tâches administratives pour les directions d'école (qui reçoivent les docs des collègues de toutes les classes et les déposent sur la plateforme Ducaposte, et qui reçoivent et renvoient les travaux des élèves aux collègues) ;
 - surcharge de travail pour les enseignant-es: en plus des classes virtuelles et de la continuité pédagogique numérique, il faudra gérer les envois et leur suivi pour les élèves en système de déconnexion numérique.
 - si le courrier finit par arriver chez les familles, cela ne règle pas le problème des familles démunies face au travail proposé par l'école et qui n'auront pas les compétences pour aider leur-s enfant-s.
- (Et au collège /lycée certain-es élèves intercepteront le courrier comme ils le faisaient déjà pour les courriers d'absences, de retards et de bulletins trimestriels!)

Autres problèmes soulevés :

- comme l'a écrit Sophie, les agents de la Poste ne sont pas protégés. Je suppose que les futures recrues n'auront pas leur mot à dire...
- La Poste fonctionne au ralenti (nombre réduit de tournées). A ce rythme-là, les profs auront les retours des « copies » au mois de juin !

Réponse de M. le Secrétaire Général :

population en fracture numérique

La volonté du ministère est d'éviter qu'il y ait une rupture.

5. AESH (et vacataires)

- payes ?
- renouvellement des contrats ?

Réponse : Maintien des traitements.

6. Grèves : Il y a eu plus de 2 grèves prélevées ce mois... texte officiel ? usage ? cela met des familles en difficulté !

Réponse de M. le Secrétaire Général :

Le prélèvement de plusieurs journées de grève est de la pleine compétence du comptable public.

Il n'y a plus d'usage de deux jours de grève retirés et pas plus : Bercy a recadré : autant de jours d'absence que de jours de retenus, quel que soit le nombre. Il y a une réglementation qui indique quand même que c'est dans la

limite de la quotité saisissable selon indice de rémunération (on ne peut pas retirer plus de $\frac{2}{3}$ de la rémunération).

7. Suivi des payes ... Pour avril ? et les mois suivants ?

Réponse de M. le Secrétaire Général:

Les payes seront assurées dans le principe de la continuité : le traitement principal sera assuré (mais les indemnités risquent d'être différées...)